

**République française**

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU**

**COMMUNE DE REMAUVILLE**

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 10 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉNIFAURE, Maire.

Date de la convocation : mardi 4 juillet 2023.

**Présent(s)** : Mme Catherine PÉNIFAURE, Mme Carole LOVERGNE,  
M. Jean-Sébastien DEPAUW, , Mme Léone BOUVARD, Mme Michèle BANNERY,  
M. Cyril COURBE, Mme Lisiane DAGUET, M. Stéphane MARTIGNON.

**Absent(s)** : Mme Amandine LE FLAHEC.

**Excusé (s)** : M. Frédéric FROT

**Pouvoir(s)** : M. Marc-Antoine D'HALLUIN à Mme Léone BOUVARD.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Stéphane MARTIGNON.

La séance de Conseil a débuté à 20 h 07.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Modification statutaire de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
- Convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ID77,
- Désignation des délégués titulaires et suppléants du SDESM,
- Informations et questions diverses.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, en effet il convient de délibérer sur la mise à disposition du garage pour l'installation d'une épicerie participative, sur la commune.

---

**Modification des statuts de la  
Communauté de Communes Moret Seine et Loing (CCMSL)**

**2023/22**

---

Mme le Maire présente le point.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la modification du contenu de la compétence supplémentaire librement définie « Culture et sport ». Deux nouveaux éléments font l'objet d'un transfert partiel de compétence :

- Le sport scolaire pour les communes suivantes : Dormelles, Flagy, La Genevraye, Montigny-sur-Loing, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Remauville, Treuzy-Levelay, Villecerf, Villemaréchal et Villemer.

- L'initiation à la musique en direction des écoles primaires pour les communes suivantes : Dormelles, Flagy, La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Remauville, Treuzy-Levelay, Villecerf, Villemaréchal et Villemer.

**APPROUVE** la restitution du contenu de la compétence supplémentaire librement définie, anciennement « facultatives », « jeunesse » relatif au « *Fonctionnement d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les mineurs relevant du cycle post-primaire d'enseignement : accompagnement des mesures des collectivités locales et de l'Etat.* ».

**APPROUVE** le transfert partiel du contenu de la compétence supplémentaire librement définie, anciennement « facultatives », « jeunesse » concernant les ALSH comme suit :  
« *Construction, aménagement et gestion d'un ALSH fonctionnant exclusivement les mercredis et les vacances scolaires pour les communes suivantes : Dormelles, Flagy, La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Remauville, Treuzy-Levelay, Villecerf, Villemaréchal, Villemer et Ville-Saint-Jacques.*  
*Participation financière pour les ALSH des communes pour l'accueil des enfants du territoire de la Communauté de Communes* ».

**APPROUVE** les autres modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus et telles que détaillées dans le projet de modification statutaire joint en annexe à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

---

### **Convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ID 77**

**2023/23**

---

Mme le Maire présente le point.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DÉCIDE** d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 »

**APPROUVE** la convention constitutive intégrant ses avenants n°1 et 2 jointe en annexe, et d'autoriser son exécutif à la signer.

**AUTORISE** son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

**DÉSIGNE** Mme Carole LOVERGNE comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

---

### **Désignation des délégués titulaires et suppléant du SDESM**

**2023/24**

---

Mme le Maire rappelle que la commune doit avoir des représentants au sein du SDESM et qu'à l'heure actuelle, lors des comités syndicaux aucun représentant de la commune n'est présent. Elle propose alors de désigner des nouveaux délégués titulaires et suppléants, pouvant se rendre disponibles.

Mme DAGUET se propose mais précise qu'au vu de ses obligations personnelles, elle doute de pouvoir se rendre disponible pour chacune des réunions.

Mme le Maire lui propose d'être suppléante.

M. DEPAUW accepte d'être titulaire.

Le Conseil Municipal décide unanimement la représentation suivante :  
- titulaires : M. Frédéric FROT et M. Jean-Sébastien DEPAUW ;  
- suppléante : Mme Lisiane DAGUET .

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la désignation des représentants de la commune suivante :  
Titulaires : Messieurs Jean Sébastien DEPAUW et Frédéric FROT  
Suppléant : Madame Lisiane DAGUET

---

**Mise à disposition du garage pour l'installation d'une épicerie participative**

**2023/25**

---

Mme le Maire présente le point.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Mme le Maire demande si, dans le cas où une autre association demande à bénéficier d'un local communal gratuitement, quelle réponse devra être apportée.

L'ensemble du Conseil pense qu'il faudra l'étudier au cas par cas.

Mme LOVERGNE précise que l'association est prête à payer si nécessaire, afin d'éviter tout problème avec les autres associations.

Mme le Maire précise que la salle des associations, dont les travaux se terminent, pourra être mise à disposition des autres associations si besoin.

M. MARTIGNON propose d'établir une convention pour une année à titre gratuit puis d'aviser en fin de période.

Sa proposition est retenue par l'ensemble du Conseil.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit du garage à l'association,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention.

---

### Informations et questions diverses

---

- Gazette :

Mme BANNERY demande à quelle date sera publiée la nouvelle gazette et pense qu'il serait intéressant d'y référencer l'ensemble des entreprises situées sur la commune.

- Photocopieur :

Mme le Maire présente les offres commerciales reçues par XEROX et KOESIO, le prestataire actuel.

Après information, le Conseil Municipal exprime la volonté de conserver le même prestataire.

M. DEPAUW demande à Mme BOUVARD si elle peut se renseigner auprès de son prestataire afin d'obtenir une offre pour la mairie.

Mme le Maire précise également que KOESIO s'occupera du retrait gratuit de l'ancien photocopieur qui se trouve actuellement dans le bureau des élus et qui n'est plus utilisé car les toners ne sont plus à la vente.

Le Conseil Municipal indique attendre le retour de Mme BOUVARD avant de prendre une décision définitive.

- Convention CDG77 : prévoyance et mutuelle :

Mme le Maire présente les éléments reçus du CDG relatifs à la mise en place d'une convention participative pour un contrat de prévoyance ainsi qu'un contrat de mutuelle pour les employés de la mairie. Elle rappelle que la souscription d'un contrat prévoyance deviendra une obligation pour l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Mme le Maire présente les offres reçues et donne également les montants minimum de prise en charge obligatoire par employé.

Le Conseil municipal propose une participation financière plutôt qu'adhérer à ce type de convention ou mettre en place une mutuelle obligatoire.

M. DEPAUW pense qu'il faudrait inclure cette participation avec les primes versées aux agents (IFSE ou CIA).

Mme LOVERGNE serait favorable à une participation à la cotisation personnelle des agents en matière de mutuelle et de prévoyance.

- Élections sénatoriales :

Mme le Maire présente les candidatures reçues en mairie pour les élections sénatoriales.

Mme LOVERGNE demande qu'une réunion soit organisée, en amont des élections, pour faire le point des candidatures reçues.

- Porte du garage :

Mme le Maire présente les devis des 3 entreprises contactées par la mairie, dans le cadre du remplacement de la porte du garage.

Mme LOVERGNE informe que l'association peut percevoir une subvention par l'organisme « Bouge ton Coq ». Cependant elle estime que le coût est beaucoup trop important et que la commune ne doit pas supporter cette dépense. Elle pense qu'il serait judicieux de demander de subvention en 2024.

- Salle des Associations :

Mme le Maire expose à l'assemblée les soucis rencontrés suite aux travaux de la salle et elle informe, également, des soucis relatifs au nouveau dispositif d'assainissement.

Le Conseil Municipal souhaite le blocage du paiement des factures en cours tant que l'Architecte n'a pas donné de suite favorable aux demandes de la mairie.

M. DEPAUW propose que soit fait un avis défavorable au sujet de l'architecte.

- Projet d'éoliennes :

Mme le Maire présente une demande reçue par mail, en mairie, à la mi-juin.

Sur demande de M. D'HALLUIN, elle rappelle que la commune a délibéré en juin 2021 contre tout projet d'implantation d'éolienne sur la commune. Il est important qu'il soit précisé que la position du Conseil Municipal n'a pas changé sur ce point.

M. MARTIGNON précise cependant que si le Préfet décide d'imposer les éoliennes sur le territoire, le Conseil Municipal n'aura pas le choix.

Mesdames BANNERY et BOUVARD pensent qu'un regroupement de communes aurait plus d'impact contre l'implantation des éoliennes.

- « Atchoum » :

Mme le Maire explique le principe de covoiturage Atchoum, proposé par la CCMSL. Elle annonce qu'une gestion financière en régie sera nécessaire et qu'elle sera complexe pour les petites communes, comme Remauville.

Le Conseil Municipal pense que ce système n'est pas adapté à Remauville, il ne souhaite pas en bénéficier. Les élus pensent qu'il faut attendre la rentrée de septembre pour en rediscuter.

- Devis SEDI :

Mme le Maire présente le devis de la société SEDI concernant la reliure des registres d'arrêtés et des délibérations ainsi que celui de l'état-civil.

- Devis SAUR :

Mme le Maire explique qu'il est obligatoire d'installer un compteur d'eau pour l'utilisation du robinet situé dans la rue. Elle présente le devis reçu par la SAUR.

Le Conseil Municipal estime que le devis doit être signé afin que les travaux soient réalisés car il s'agit d'une obligation.

- Devis EIFFAGE :

Mme le Maire indique avoir reçu un devis relatif à la réfection de la route de Nanteau, sur demande de M. DEPAUW.

Celui-ci précise que la commune n'aura pas à régler la totalité du devis. En effet, s'agissant d'une route départementale, la commune ne devrait avoir à charge que les bordures et caniveaux. Il informe l'assemblée qu'il va transmettre le dossier au Département.

- PLU :

Mme le Maire donne les réponses reçues de la part de l'Urbaniste, concernant les demandes de Mme BOUVARD et de M. D'HALLUIN.

Mme LOVERGNE explique à Mme BOUVARD qu'il lui sera tout à fait possible pour elle d'agrandir son activité sur ses parcelles actuelles. Cependant elle n'aura pas la possibilité d'acquérir de nouvelles parcelles et de construire de nouveaux bâtiments liés à son activité.

Le Conseil Municipal aborde à nouveau les limites de propriété.

Concernant la demande de M. D'HALLUIN, l'Urbaniste a indiqué que lorsque l'entreprise actuelle cessera son activité, il ne sera pas possible qu'une autre entreprise puisse augmenter la surface d'exploitation.

- Congés des élus :

Mme le Maire et Mme LOVERGNE informent l'assemblée de leurs dates de congés d'été.

- 14 juillet :

Mme LOVERGNE informe les élus que les services techniques de la CCMSL installeront la tente le jeudi 13 juillet au matin et demande si des personnes sont susceptibles de venir aider les agents.

Mme le Maire demande où sera installée la tente. Elle précise que si l'installation est faite sur le parvis de l'église, il faudra nécessairement engager un gardien jusqu'au retrait de la tente le lundi 17 juillet.

Mme LOVERGNE demande l'aide des élus pour l'installation du matériel pour les festivités de la journée. Le Rendez-vous est pris pour 9 h 00.

Mme le Maire rappelle la nécessité d'installer les barrières, ainsi que les panneaux relatifs aux modifications de circulation, rue du Hongre et rue de l'Église.

Mme LOVERGNE annonce également devoir commander les desserts auprès d'une boulangerie. En effet, elle souhaitait organiser un atelier pâtisserie avec les enfants présents, or le nombre d'enfants est insuffisant.

- Installation tables et bancs + parcours VTT :

Mme LOVERGNE informe de la livraison prochaine des tables et bancs pour l'installation sur l'aire de jeux à Bouchereau. Elle demande aux messieurs du Conseil de bien vouloir l'accompagner afin de déterminer comment les fixer.

Elle rappelle également que le parcours VTT, reçu l'an passé, est toujours en attente d'installation.

- Miroir sortie de Remauville :

Mme le Maire rappelle avoir demandé aux messieurs du Conseil de bien vouloir s'occuper du miroir situé à la sortie sud du village, afin qu'il soit remis en état.

- Logement communal :

M. COURBE informe qu'il y a une infiltration des eaux de pluie dans la cave du logement.

Le Conseil Municipal souhaite constater afin de pouvoir trouver une solution à ce problème.

De plus, ayant rencontré un souci avec la chaudière durant l'hiver, M. COURBE a dû trouver une solution alternative afin de chauffer le logement dont il est locataire. Ainsi, il a utilisé des convecteurs électriques afin de pallier au problème, entraînant une hausse importante de sa consommation électrique. Il demande l'aide de la commune afin de régulariser sa facture.

Le Conseil Municipal propose une participation en lui octroyant une aide exceptionnelle.

M. DEPAUW lui demande de bien vouloir fournir les factures relatives aux 2 dernières années afin d'établir l'estimation de l'aide.

- Stade :

Mme LOVERGNE informe que le bois nécessaire à la restauration des bancs situés au stade a été livré. Elle demande également comment il serait possible d'alimenter le stade en électricité, dans le but d'y organiser de futures manifestations. Mme DAGUET ainsi que M. DEPAUW estiment que la location d'un groupe électrogène serait la meilleure solution et également la moins onéreuse pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h43.

Le Secrétaire de séance,

Stéphane MARTIGNON



Le Maire,



Catherine PÉNIFAURE